



Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux

GRANDE CAUSE NATIONALE 2003

Siège social : 68 Boulevard de Port Royal – 75005 PARIS

Adresse courrier : 33 Rue de la République – Allée B – 69002 LYON

E-Mail : contact@ffaimc.org | **Tel :** 04.72.16.33.45 | **Site :** www.ffaimc.org

Règlement

CONCOURS D'ARTS PLASTIQUES 2017

Congrès National de la Fédération à Grenoble

Article 1

La F.F.A.I.M.C. organise un concours, ayant pour objet de récompenser des œuvres d'arts plastiques réalisées par des personnes handicapées, ressortissantes d'une association affiliée à la FFAIMC en 2017 ou invitées. La F.F.A.I.M.C. pourra à cet effet réunir dans son initiative des mécènes (sponsors) en vue de doter les artistes primés et les aider ainsi dans leur approche artistique.

Article 2

Thème de l'édition 2017 : **"Innovation"**

Concours ouvert aux formes d'expression suivantes :

- Peinture
- Collages
- Photos
- Sculptures 2D et 3D
- (pas de numérique)

Tous matériaux, tous supports acceptés

Membre du CNCPH Permanent - Membre du Conseil de la CNSA
Membre du Comité d'Entente des Associations représentatives de Personnes handicapées et de leurs familles



Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux

GRANDE CAUSE NATIONALE 2003

Siège social : 68 Boulevard de Port Royal – 75005 PARIS

Adresse courrier : 33 Rue de la République – Allée B – 69002 LYON

E-Mail : contact@ffaimc.org | **Tel :** 04.72.16.33.45 | **Site :** www.ffaimc.org

Article 3

Le concours est doté de 6 prix.

2 catégories sont créées à cette fin :

- Œuvre individuelle
- Œuvre collective

L'œuvre individuelle est l'œuvre d'une personne unique, alors que l'œuvre collective est celle d'un atelier d'un groupe de personnes handicapées.

Article 4

Un participant, quelle que soit son statut (individuel ou collectif), peut présenter plus d'une œuvre. Le nombre d'œuvres présentées par chaque association est libre. La sélection des participants au sein de chaque association est du ressort des dites associations.

Les associations invitées hors du réseau fédéral n'ont droit qu'à la présentation de 3 œuvres maximum, œuvres individuelles et collectives confondues.

Article 5

Contraintes techniques des œuvres :

Formats maximum

- En Individuel : 40 X60 CM
- En collectif : le double de l'individuel
- Pour les sculptures : hauteur Maxi 60 cm, base de 30X30 cm maxi

Membre du CNCPH Permanent - Membre du Conseil de la CNSA
Membre du Comité d'Entente des Associations représentatives de Personnes handicapées et de leurs familles



Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux
GRANDE CAUSE NATIONALE 2003

Siège social : 68 Boulevard de Port Royal – 75005 PARIS

Adresse courrier : 33 Rue de la République – Allée B – 69002 LYON

E-Mail : contact@ffaimc.org | **Tel :** 04.72.16.33.45 | **Site :** www.ffaimc.org

Identification

Marquer chaque œuvre directement au dos, pas d'étiquette qui risque de se décoller.

Nom de ou des artistes +

Association référente, établissement, adresse, NOM DU CONTACT et téléphone.

Les œuvres doivent être envoyées « prêtes à exposer » :

Attention aux dimensions et aux matériaux utilisés !

Article 6

Pour participer, il faut faire acte de candidature en remplissant le bulletin d'inscription ci-joint à renvoyer impérativement par mail à : contact@ffaimc.org

Le bulletin d'inscription mentionne obligatoirement :

- Nom – Prénom de l'artiste, ou de l'Atelier
- Coordonnées précises de l'Association de référence
- Nom de la personne référent

L'inscription au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Article 7

Les œuvres sont à faire parvenir, au frais de l'association participante, impérativement avant le 10 novembre 2017 au plus tard. L'adresse d'envoi des œuvres est la suivante :

EMSISS
A l'attention de BRUNO DEBRIEUX
5 Avenue Victor HUGO
38130 ECHIROLLES

Membre du CNCPH Permanent - Membre du Conseil de la CNSA
Membre du Comité d'Entente des Associations représentatives de Personnes handicapées et de leurs familles



Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux
GRANDE CAUSE NATIONALE 2003

Siège social : 68 Boulevard de Port Royal – 75005 PARIS

Adresse courrier : 33 Rue de la République – Allée B – 69002 LYON

E-Mail : contact@ffaimc.org | **Tel :** 04.72.16.33.45 | **Site :** www.ffaimc.org

Attention :

Recommandations :

Les œuvres doivent être soigneusement emballées : **elles seront exposées en l'état.**

Evitez donc les cadres en verre et matériaux fragiles et privilégiez les encadrements en plexiglass.

Les expéditions se font au frais de l'expéditeur, qui fait son affaire de l'emballage adéquat.

Retour des œuvres : elles ne seront pas renvoyées.

Elles pourront être récupérées sur place à l'issue du Congrès. Les exceptions seront traitées au cas par cas, au frais de l'association demandeuse.

Article 8

Le jury se réunira pour délibérer le 23 novembre en fin d'après-midi. Les prix seront remis aux associations présentes le jour même et transmis aux autres.

Article 9

Les prix sont les suivants :

« Œuvre individuelle »

- 1^{er} prix : chèque d'une valeur de **300 Euros**
- 2^{ème} prix : chèque d'une valeur de **200 Euros**
- 3^{ème} prix : chèque d'une valeur de **100 Euros**

« Œuvre collective »

- 1^{er} prix : chèque d'une valeur de **300 Euros**
- 2^{ème} prix : chèque d'une valeur de **200 Euros**
- 3^{ème} prix : chèque d'une valeur de **100 Euros**

Membre du CNCPH Permanent - Membre du Conseil de la CNSA
Membre du Comité d'Entente des Associations représentatives de Personnes handicapées et de leurs familles



Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux

GRANDE CAUSE NATIONALE 2003

Siège social : 68 Boulevard de Port Royal – 75005 PARIS

Adresse courrier : 33 Rue de la République – Allée B – 69002 LYON

E-Mail : contact@ffaimc.org | **Tel :** 04.72.16.33.45 | **Site :** www.ffaimc.org

Article 10

Tous les participants ayant concourus acceptent de céder gracieusement le droit de reproduction et d'utilisation de leur œuvre à la FFAIMC.

Article 11

Le jury est composé comme suit :

Un Président d'Honneur

Monsieur Jacky VAGNONI, Président de la FFAIMC

Des représentants de chaque sponsor

Des personnalités présentes.

Article 12

Le vote se fera à la majorité absolue, par écrit. Au cas où il y aurait plus de trois tours de scrutin, la voix du Président d'Honneur sera prépondérante. Le Président d'Honneur proclamera les résultats.

Fait à Lyon

Le 19/06/2017

Pour la FFAIMC

Le président Jacky VAGNONI

Membre du CNCPH Permanent - Membre du Conseil de la CNSA
Membre du Comité d'Entente des Associations représentatives de Personnes handicapées et de leurs familles

FICHE D'INSCRIPTION CONCOURS D'ARTS PLASTIQUES 2017

Congrès National de la Fédération à Grenoble

à retourner à la FFAIMC *par mail exclusivement :*

contact@ffaimc.org

Catégorie de l'œuvre : œuvre individuelle œuvre collective

Nom de l'association :

Nom de l'Atelier :

Nom de(s) l'Artiste (s):

.....

.....

Nom de la personne référente :

Coordonnées de la personne référente Email :

(obligatoire) : Tél :

Madame/Monsieur*, référent(e), atteste avoir reçu une copie du règlement du concours pictural 2017 et s'engage à en respecter les conditions.

Fait le :

A :

Signature :

* Rayer la mention inutile



Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux
GRANDE CAUSE NATIONALE 2003

Siège social : 68 Boulevard de Port Royal – 75005 PARIS

Adresse courrier : 33 Rue de la République – Allée B – 69002 LYON

E-Mail : contact@ffaimc.org | **Tel :** 04.72.16.33.45 | **Site :** www.ffaimc.org

CONCOURS PICTURAL 2017 - FICHE A METTRE DANS VOTRE COLIS

Indispensable pour l'identification de l'œuvre

EMSIS - à l'attention de Bruno DEBRIEUX - 5 Avenue Victor HUGO - 38130 ECHI-ROLLES

ŒUVRE ENVOYEE : œuvre individuelle œuvre collective

1 fiche par œuvre envoyée

Nom de l'association :

Nom de l'Atelier :

Nom de(s) l'Artiste (s):

Coordonnées de la personne
référente (Email /tel **obligatoire**) :

IMPORTANT : LES ŒUVRES NE SERONT PAS RENVOYÉES

Elles pourront être récupérées sur place à l'issue du Congrès.

Les exceptions seront traitées au cas par cas, au frais de l'association demandeuse.

Les œuvres restant sur place pourront être exposées dans les établissements isérois ou au siège de l'ODPHI (collectif des 70 associations du département dans le domaine du handicap).

Il est également proposé, si la demande se présente, de les vendre au profit de l'association qui les a envoyées.

Les artistes autorisent la vente de cette œuvre au profit de leur association : oui non

Membre du CNCPH Permanent - Membre du Conseil de la CNSA
Membre du Comité d'Entente des Associations représentatives de Personnes handicapées et de leurs familles